

Assurances suite à retrait de permis

Par danielandre, le 11/01/2017 à 09:56

Mon fils a vu son permis retirer pendant 6 mois pour diverses infractions au code de la route. Il a dû, pour le retrouver repasser le code. Quand il a voulu réassurer son véhicule, son assureur l'a considéré comme jeune conducteur et a augmenté les primes. Est-ce normal?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

Par chaber, le 11/01/2017 à 10:21

bonjour

[citation] Quand il a voulu réassurer son véhicule, son assureur l'a considéré comme jeune conducteur et a augmenté les primes.[/citation]chaque assureur a des critères de sélection des risques.

L'assureur a tout à fait le droit de le considérer comme jeune permis ou d'appliquer une majoration qui ne doit pas dépasser 200%

Par danielandre, le 11/01/2017 à 10:36

Je m'en doutais un peu et je vous remercie de votre réponse - bonne journée à vous	